



## RÉSUMÉ DU PLAN D'ENTREPRISE | 2006-2007 à 2010-2011



**SADC**

Société d'assurance-dépôts  
du Canada

(incluant un résumé du budget d'exploitation,  
du budget des investissements et du plan  
d'emprunt 2006-2007)

Avril 2006



# SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

## Notre mandat

Le mandat de la SADC, tel qu'il a été révisé en 2005, continue de s'aligner sur les meilleures pratiques internationales pour ce qui est de *fournir une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts détenus par les institutions membres, d'encourager la stabilité du système financier canadien et d'y contribuer à tous égards*. Nous travaillons dans ce sens *dans l'intérêt des personnes qui confient des dépôts aux institutions membres de la SADC*, et devons mener nos activités de façon à *minimiser les risques de perte pour la SADC*.

## Notre mission

La SADC a pour mission de fournir de l'assurance-dépôts et de favoriser la stabilité du système financier canadien en faisant preuve de professionnalisme et d'innovation, et du plus haut degré d'excellence, d'intégrité et de réussite, dans l'intérêt des personnes qui confient des dépôts aux institutions membres et de façon à minimiser les pertes pour la Société. De plus, la SADC s'est donné pour mandat de créer à l'intention de son personnel un milieu de travail où chacun est traité avec équité et bénéficie des occasions et des encouragements nécessaires à son plein épanouissement.

## Renseignements utiles sur la SADC

La SADC s'est engagée à sensibiliser les consommateurs à l'assurance-dépôts et à les renseigner sur les services qu'elle offre. Vous pouvez nous joindre par téléphone, courriel ou télécopieur.

### Siège social

50, rue O'Connor, 17<sup>e</sup> étage  
C.P. 2340, succursale D  
Ottawa (Ontario) K1P 5W5

### Bureau de Toronto

79, rue Wellington Ouest  
Bureau 1200, C.P. 156  
Toronto (Ontario) M5K 1H1

Service d'information sans frais :

1 800 461-SADC (7232)

Site Web : [www.sadc.ca](http://www.sadc.ca)

Courriel : [info@sadc.ca](mailto:info@sadc.ca)

Télécopieur : (613) 996-6095

# APERÇU DES PLANS ET ACTIVITÉS DE 2006-2007 À 2010-2011

Les activités prévues au cours des cinq prochaines années s'inscrivent dans le cadre de notre mandat et tiennent compte de notre contexte d'exploitation. Le présent résumé de notre plan d'entreprise décrit nos activités en cours ainsi que nos nouvelles stratégies de soutien.

## Nos stratégies

Renforcer les compétences fondamentales et la capacité d'intervention

Sensibiliser les déposants

Consolider les relations avec les parties intéressées

Mener une saine gouvernance

## Notre travail

Les grandes lignes des activités prévues au cours de la période de planification se résument ainsi :

- Renforcer **nos compétences et notre capacité à appliquer différentes méthodes de règlement** – remboursement des dépôts assurés et autres solutions.
- **Sensibiliser les déposants** – à l'augmentation du plafond d'assurance-dépôts, qui est passé à 100 000 dollars, et aux avantages et aux modalités de l'assurance-dépôts.
- **Consolider les relations avec les parties intéressées** – pour partager l'information, les connaissances et les meilleures pratiques.
- Tenir compte de mesures visant à **renforcer la gouvernance** – y compris celles annoncées par le Conseil du Trésor, en 2005, concernant les sociétés d'État, et d'autres meilleures pratiques en matière de gouvernance.

## Notre plan quinquennal s'appuie sur . . .

- **l'entrée en vigueur, en 2005, d'importantes modifications législatives.** Le plafond d'assurance-dépôts est passé de 60 000 dollars à 100 000 dollars ; la SADC n'est plus tenue de promouvoir des normes de pratiques commerciales et financières saines auprès de ses institutions membres ; les institutions financières fédérales autorisées à accepter des dépôts de détail deviennent automatiquement membres de la SADC.
- **les mêmes prémisses de planification que ces dernières années.** Le nombre d'institutions membres de la SADC ne devrait pas fluctuer beaucoup et nous présumons qu'aucune d'entre elles ne fera faillite dans les cinq prochaines années.
- **des taux de prime à leur plus bas niveau.** Le maintien des taux de prime aux plus bas niveaux possibles fait partie des efforts de taille que la SADC déploie en vue d'alléger le fardeau réglementaire de ses institutions membres.
- **un revenu en primes annuel qui devrait se situer entre 67 et 75 millions de dollars.**
- le fait que la SADC ne reçoit pas de crédits du gouvernement et **n'a actuellement aucune dette.** Elle ne prévoit pas devoir emprunter au cours de la période de planification.



## Principaux résultats financiers

À l'exercice 2006-2007, nous prévoyons des recettes globales de 120 millions de dollars, soit 67 millions de dollars en primes et 53 millions de dollars en intérêts. Les frais d'exploitation nets devraient s'élever à 23 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 4 pour 100 par rapport aux chiffres du plan de l'exercice précédent. Le tableau suivant présente les autres résultats prévus.

### Principaux résultats financiers prévus

(en millions de dollars)

	2006 Plan <sup>a</sup>	2007 Plan	2008 Plan	2009 Plan	2010 Plan	2011 Plan
<b>Bilan au 31 mars</b>						
Encaisse et placements	1 444	1 558	1 650	1 745	1 845	1 949
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts <sup>b</sup>	650	650	650	650	650	650
Bénéfices non répartis	784	894	984	1 078	1 176	1 279
<b>Recettes et dépenses - exercice clos le 31 mars</b>						
Recettes totales	105	120	125	130	136	142
Total des frais d'exploitation	24	23	23	24	24	25
Recouvrements et autres rajustements	77 <sup>d</sup>	(16)	–	–	–	–
Bénéfice net avant impôt	4	113	102	106	112	117
Réduction de l'actif d'impôts futurs	4	–	1	–	1	–
Charge d'impôts	5	10	11	12	13	14
<b>Bénéfice net (perte)</b>	<b>(5)</b>	<b>103</b>	<b>90</b>	<b>94</b>	<b>98</b>	<b>103</b>
<b>Financement <i>ex ante</i><sup>c</sup></b>						
Niveau – en millions de dollars	1 434	1 544	1 634	1 728	1 826	1 929
Niveau – en points de base des dépôts assurés	33	34	35	36	37	38

<sup>a</sup> Le plan 2005-2006 a été modifié en octobre 2005 pour tenir compte de la législation découlant du budget fédéral de 2005.

<sup>b</sup> Pour l'établissement de rapports, la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts est recalculée à chaque exercice.

<sup>c</sup> Le financement *ex ante* représente la somme des bénéfices non répartis et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts de la SADC, tels qu'ils figurent dans les états financiers de la Société. Le niveau cible d'un tel financement est établi entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés.

<sup>d</sup> Rajustement de 100 millions de dollars de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, qui résulte du relèvement du plafond d'assurance-dépôts à 100 000 dollars, défalqué de 23 millions de dollars en recouvrement de sommes radiées.



# Table des matières

## Aperçu des plans et activités de 2006-2007 à 2010-2011

<b>I</b>	<b>Aperçu de la SADC</b> .....	3
	Qui nous sommes.....	3
	Notre rôle.....	3
	Nos membres .....	4
	Administrateurs et dirigeants de la SADC.....	5
	Contexte d'exploitation .....	6
<b>II</b>	<b>Plan quinquennal – Mandat, prémisses et stratégies</b> .....	9
	Mandat de la SADC .....	9
	Principales prémisses de planification .....	9
	Stratégies appuyant la réalisation de notre mandat .....	11
	Fiche de rendement – 2006-2007 à 2010-2011 .....	17
<b>III</b>	<b>Plan financier et plan des ressources</b> .....	21
	Résultats financiers antérieurs – points saillants de 2004-2005 et 2005-2006.....	21
	Plan financier quinquennal – 2006-2007 à 2010-2011 .....	25
	Budget d'exploitation – 2006-2007 .....	32
	Budget des investissements – 2006-2007 .....	33
	Conventions comptables.....	33
	Plan d'emprunt.....	34
	Ressources humaines .....	35
<b>IV</b>	<b>Rétrospective – Rendement par rapport au plan antérieur</b> .....	37
	Résultats financiers antérieurs – points saillants de 2005-2006 à 2009-2010.....	37
	Fiche de rendement antérieur – 2005-2006.....	37



La protection maximale de base qui s'applique aux dépôts assurables est de 100 000 dollars (somme du capital et des intérêts) par personne, dans chaque institution membre.



# I APERÇU DE LA SADC

## Qui nous sommes

La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) a été créée en 1967 par la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*. La Société est, à toutes fins, mandataire de Sa Majesté du chef du Canada et figure au nombre des sociétés d'État énumérées à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Finances.

## Notre rôle

La Société fournit une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts que les personnes confient aux institutions financières canadiennes membres de la SADC. Nous encourageons aussi la stabilité du système financier canadien et y contribuons à tous égards. Nous sommes tenus de mener nos activités en ayant à cœur l'intérêt des déposants et en cherchant aussi à minimiser les risques de perte pour la SADC.

**Protection des dépôts :** Aux termes de la Loi sur la SADC, la protection maximale de base qui s'applique aux dépôts assurables

**Pour remplir notre rôle, nous devons recourir à une activité fondamentale et permanente, la gestion du risque d'assurance.**

est de 100 000 dollars (somme du capital et des intérêts) par personne, dans chaque institution membre. Conformément à cette loi, la Société

fournit en outre une assurance distincte à l'égard des dépôts assurables détenus en propriété conjointe, en fiducie, dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite et dans des fonds enregistrés de revenu de retraite. Nous travaillons avec l'Autorité des marchés financiers afin d'assurer les dépôts effectués au Québec, dans des institutions membres constituées en vertu d'une loi provinciale (y compris les dépôts faits à l'extérieur du Québec dans ces mêmes institutions). En cas de faillite, nous remboursons les personnes qui détiennent des dépôts assurés et nous tournons vers l'institution faillie pour recouvrer les sommes remboursées ainsi que des éléments d'actif.

**Gestion du risque d'assurance :** Pour remplir notre rôle, nous devons recourir à une activité fondamentale et permanente, la gestion du risque d'assurance, qui englobe plusieurs activités connexes.

- Évaluation régulière des risques que représentent nos institutions membres et surveillance de leur rendement et de leurs résultats, à l'aide de toute une gamme de renseignements, notamment de documents provenant de l'organisme de réglementation, de l'information financière fournie par les institutions membres, ainsi que de données du marché et d'autres indicateurs, économiques et autres, plus vastes.
- Nous comptons sur le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et sur les organismes de réglementation provinciaux pour mener l'examen annuel des institutions membres en notre nom.
- Dans certaines circonstances, la SADC procède à l'examen d'institutions membres en difficulté et travaille en étroite collaboration avec les organismes de réglementation concernés pour s'en occuper.

**Établissement et perception des primes :** La SADC finance ses activités avec les primes que lui versent ses institutions membres. Le montant des primes est déterminé en fonction du total des dépôts assurés que détient chaque institution membre, chaque année. Nous utilisons un barème de primes différentielles et classons chaque institution membre dans l'une des quatre catégories prévues par le barème, selon des critères prédéterminés. En 2005-2006, le taux de prime de chaque catégorie était compris entre 1,389 et 11,111 points de base des dépôts assurés. Cette année-là, les institutions membres ont payé un total de 64 millions de dollars en primes. Les taux de prime sont actuellement à leur niveau le plus bas.

## Nos membres

Seules sont membres de la SADC des banques, des sociétés de fiducie et des sociétés de prêt constituées en vertu d'une loi fédérale ou provinciale et des associations régies par la *Loi sur les associations coopératives de crédit*. À la fin de 2005, la SADC comptait 80 institutions membres incluant des banques canadiennes et leurs filiales, des sociétés de fiducie et de prêt canadiennes et des filiales de banques étrangères. La dernière faillite d'une institution membre de la SADC remonte à 1996. Depuis la création de la SADC, en 1967, 43 institutions membres ont fait faillite.



## Administrateurs et dirigeants de la SADC

Le conseil d'administration de la SADC est composé du président, de cinq membres issus du secteur privé et de cinq membres d'office, soit le gouverneur de la Banque du Canada, le sous-ministre des Finances, le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, le surintendant des institutions financières et un surintendant auxiliaire des institutions financières ou un autre représentant officiel du surintendant. Le gouverneur en conseil nomme le président, les cinq administrateurs issus du secteur privé et le président et chef de la direction de la SADC.

### Conseil d'administration

au 31 décembre 2005

**Ronald N. Robertson**

Président du conseil d'administration  
Société d'assurance-dépôts du Canada

**Tracey Bakkeli**

Conseillère stratégique  
T. Bakkeli Consultants Inc.  
(Regina)

**Ian E. Bennett**

Sous-ministre des Finances  
(*membre d'office*)

**David A. Dodge**

Gouverneur de la Banque du Canada  
(*membre d'office*)

**John Doran**

Surintendant auxiliaire  
Secteur de la surveillance  
Bureau du surintendant des institutions  
financières  
(*membre d'office*)

**H. Garfield Emerson**

Président du cabinet national et associé  
principal  
Fasken Martineau DuMoulin s.r.l.  
(Toronto)

**Claude Huot**

Consultant en développement économique  
Le Groupe Stragesult  
(Montréal)

**Bill Knight**

Commissaire  
Agence de la consommation en matière  
financière du Canada  
(*membre d'office*)

**Nicholas Le Pan**

Surintendant des institutions financières  
(*membre d'office*)

**Grant Morash**

Conseiller financier  
(Halifax)

**Darryl J. Raymaker**

Avocat  
McNally Cuming Raymaker  
(Calgary)

## Substituts

### **Julie Dickson**

Surintendante auxiliaire  
Secteur de la réglementation  
Bureau du surintendant des institutions  
financières  
(*substitut du surintendant des institutions  
financières*)

### **Pierre Duguay**

Sous-gouverneur  
Banque du Canada  
(*substitut du gouverneur de la Banque  
du Canada*)

### **Frank Swedlove**

Sous-ministre adjoint  
Direction de la politique du secteur financier  
Ministère des Finances Canada  
(*substitut du sous-ministre des Finances*)

## Direction

au 31 décembre 2005

### **Guy L. Saint-Pierre**

Président et chef de la direction

### **M. Claudia Morrow**

Vice-présidente  
Affaires générales, conseillère générale et  
secrétaire de la Société

### **Michèle Bourque**

Vice-présidente  
Assurance et Évaluation  
des risques

### **Thomas J. Vice**

Vice-président  
Finances et Administration,  
et directeur financier

## Contexte d'exploitation

De par la nature de son travail, la SADC surveille en permanence le contexte général dans lequel elle évolue : tendances économiques et financières, questions d'actualité et enjeux dans les domaines de la législation et de la réglementation, et innovations dans le secteur de l'informatique. Ceci nous permet de rester au fait des enjeux et des facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les déposants, les institutions membres et sur la SADC en tant qu'organisation.

**Modifications législatives :** La Loi sur la SADC a fait l'objet de trois modifications majeures en 2005. Celles-ci ne touchent pas notre rôle et nos responsabilités principales, mais se répercuteront sur notre travail au cours de la période de planification. Les voici :

- La protection qui s'applique aux dépôts assurables est passée de 60 000 à 100 000 dollars.

- La SADC n'est plus tenue de promouvoir des normes de pratiques commerciales et financières saines auprès de ses institutions membres.
- Une institution fédérale qui est autorisée à accepter des dépôts de détail devient automatiquement membre de la SADC.

**Perspectives économiques :** On s'attend à ce que l'économie canadienne reste au beau fixe et que le secteur des services financiers demeure solide. Des risques existent malgré tout, tels que la volatilité des cours de l'énergie, une tendance inflationniste accrue ou l'éventualité d'une hausse des taux d'intérêt, les répercussions potentielles de catastrophes naturelles ou d'une pandémie de grippe, et les répercussions possibles de déséquilibres commerciaux à l'échelle mondiale. Dans l'immédiat, on juge peu probable que de tels risques aient une incidence marquée sur le système financier canadien. Il n'en est pas moins important de continuer à surveiller ces enjeux, ainsi que d'autres qui pourraient se présenter.

**Résultats des institutions membres :** On s'attend à ce que les institutions membres de la SADC continuent d'afficher les solides résultats des dernières années. La plupart des institutions membres ont enregistré d'excellents bénéfices en 2004, et continueront dans ce sens en 2005. Certaines institutions membres voient

On s'attend à ce que les institutions membres de la SADC continuent d'afficher les solides résultats des dernières années.

dans l'augmentation de la qualité du crédit et la hausse récente de l'activité des marchés financiers une source de profits importante. La comptabilité (y compris

le passage possible à des normes comptables mondiales) et les problèmes touchant la gouvernance continuent d'inquiéter les investisseurs. En outre, les institutions membres voient des risques accrus dans la possibilité de fraudes liées aux cartes de débit et de crédit et au blanchiment d'argent, de même que dans les problèmes potentiels liés à la technologie, qui pourraient avoir de lourdes conséquences sur la réputation des institutions touchées. En même temps, la structure de gestion interne des risques des institutions membres et les mesures de planification en matière de continuité des activités ont connu des améliorations. Les institutions membres pourraient faire face à une conjoncture marquée par des taux d'intérêt en hausse. Elles devront en outre se préparer en vue de l'adoption de l'Accord de Bâle II.



Chaque année, nous réexaminons notre mandat  
et nos stratégies d'entreprise.



## II PLAN QUINQUENNAL – MANDAT, PRÉMISSSES ET STRATÉGIES

La SADC élabore un plan d'action quinquennal à l'appui de son mandat. Chaque année, nous réexaminons notre mandat et nos stratégies d'entreprise. Pour cela, nous tenons compte du contexte d'exploitation de la SADC et de celui de nos institutions membres. Suivent les objectifs pour la période de planification 2006-2007 à 2010-2011.

### Mandat de la SADC

Le mandat de la SADC a fait l'objet d'un examen interne au cours des deux dernières années ; il a été modifié par le Parlement à l'été 2005. Il est pertinent et reflète les pratiques exemplaires des régimes d'assurance-dépôts sur la scène internationale. Suivent les stratégies d'entreprise et les stratégies de soutien que nous comptons mener, lesquelles sont résumées dans la Fiche de rendement.

### Principales prémisses de planification

Des prémisses de planification importantes sous-tendent notre plan d'entreprise. Ainsi, la SADC présume que :

1. Le mandat qui nous est conféré par la loi ne changera pas.
2. Aucune modification susceptible de se répercuter de façon tangible sur la SADC ne devrait être apportée au cadre de réglementation et de surveillance au Canada.
3. Aucun changement important ne devrait être apporté aux éléments de l'assurance-dépôts (par exemple, le plafond et la portée de la protection).
4. Aucune institution membre de la SADC ne fera faillite. (Malgré tout, après avoir effectué une analyse de sensibilité, nous allons augmenter notre provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts au 31 mars 2006 pour tenir compte de la hausse du plafond d'assurance-dépôts, lequel est passé de 60 000 à 100 000 dollars. La Société pourrait s'acquitter d'un remboursement de dépôts assurés atteignant jusqu'à 1,4 milliard de dollars, sans avoir à recourir à du financement supplémentaire. Si le remboursement de dépôts dépassait ce montant, la SADC devrait emprunter des fonds supplémentaires.)

5. Le nombre d'institutions membres de la SADC ne fluctuera pas beaucoup au cours de la période de planification.
6. La croissance des dépôts assurés devrait être de 3 pour 100 par année<sup>1</sup>.
7. Le niveau cible du financement *ex ante* sera maintenu entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés. Cela représente une fourchette de 1,7 à 2,2 milliards de dollars d'après le volume des dépôts assurés au 30 avril 2005.
8. Les taux de primes différentielles demeureront aux niveaux fixés en 2005-2006. Toutefois, comme ils sont fixés en fonction d'un certain nombre de facteurs, dont la situation financière de la Société, l'évaluation courante de la conjoncture économique et financière, le profil de risque des institutions membres et le niveau réel et projeté du financement *ex ante* par rapport à la fourchette cible (voir le point 7 ci-dessus), le revenu en primes pour l'ensemble de la période de planification pourrait changer.
9. La SADC ne recevra pas de crédits du gouvernement et ne prévoit pas contracter d'emprunt.
10. Les revenus de placement de la SADC continueront d'être régis par les politiques en matière de risques financiers approuvées par le conseil d'administration. Ces politiques reposent sur trois grands principes de placement : la SADC prendra des risques de crédit et des risques de marché limités ; le portefeuille de placement de la SADC sera la première source de financement de toute activité d'intervention ; la SADC respectera en tout temps les Lignes directrices du ministère des Finances concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État et les Lignes directrices du ministère des Finances sur la politique de crédit des sociétés d'État, ainsi que ses politiques internes en matière de risques et de placement.
11. Le taux de rendement moyen sur l'encaisse et les placements de la SADC sera de 3,5 pour 100. Ces prévisions s'appuient sur les politiques en matière de risques financiers de la SADC, sur les échéances du portefeuille de placement actuel et sur la courbe de rendement au 14 décembre 2005.
12. Les taux d'imposition fédéraux s'aligneront sur les taux en vigueur lors de l'élaboration du présent plan d'entreprise.

<sup>1</sup> La croissance du volume des dépôts assurés dépend de divers facteurs, dont la croissance économique globale, les taux d'intérêt, la croissance du revenu ainsi que la façon dont les consommateurs répartissent leurs revenus et leurs économies entre les instruments financiers. Cette prévision se fonde sur le montant total des dépôts assurés par la SADC en 2005, ainsi que sur une croissance sous-jacente de la masse monétaire relevée par les prévisionnistes et sur les hypothèses de ces derniers concernant les taux d'intérêt – enquête du ministère des Finances réalisée auprès des prévisionnistes du secteur privé, publiée en septembre 2005. Il faut cependant se rappeler que la croissance des dépôts assurés a tendance à être volatile.

# Stratégies appuyant la réalisation de notre mandat

Notre travail au cours des cinq prochaines années reposera sur notre énoncé stratégique général ainsi que sur quatre stratégies de soutien détaillées, soit :

- Renforcer les compétences fondamentales et la capacité d'intervention
- Sensibiliser les déposants
- Consolider les relations avec les parties intéressées
- Mener une saine gouvernance

Le présent plan d'entreprise tient compte de l'examen des risques liés à la réalisation de notre mandat et de celui de notre contexte d'exploitation. Les stratégies en place ont pour but de nous aider à atténuer les risques, surtout les risques majeurs auxquels nous nous exposons.

## Énoncé stratégique de la SADC

*Dans le cadre de ses fonctions d'assureur, la SADC multiplie les efforts pour évaluer et gérer proactivement les risques liés à l'assurance-dépôts, être prête à réagir à tout développement chez ses institutions membres, se tenir au fait des enjeux qui touchent ses institutions membres et la Société même, sensibiliser le public à l'assurance-dépôts et la lui faire mieux comprendre, consolider ses relations avec les parties intéressées et minimiser les pertes pour la Société. La SADC y parvient grâce à des pratiques de gestion et d'exploitation efficaces qui sous-tendent une saine gouvernance.*

## Renforcer les compétences fondamentales et la capacité d'intervention

*Nous devons être attentifs aux facteurs pouvant toucher la Société et influencer sur nos institutions membres, et être en mesure de prévoir les risques, d'y faire face et de les gérer. À cet effet, nous renforcerons les compétences nécessaires pour mener à bien nos activités fondamentales de surveillance des risques, d'intervention et de remboursement des dépôts assurés.*

Au cours des dernières années, la SADC a consacré beaucoup d'efforts pour jeter les bases nécessaires à sa capacité d'intervention. Nous comptons poursuivre dans cette direction et renforcer notre capacité dans ce domaine de la manière suivante :

- en renforçant notre habilité à appliquer diverses méthodes de règlement des faillites d'institutions membres et à en élargir la portée. Nous travaillerons par groupes affinitaires d'institutions

membres, l'exercice visant à dégager les méthodes de règlement les plus efficaces et à envisager toutes les éventualités concernant chaque groupe ;

- en poursuivant la mise à niveau de nos outils d'intervention, en mettant à jour nos méthodes concernant la conduite des examens spéciaux et préparatoires, ainsi que la documentation connexe, et en mettant à niveau notre système de déclaration électronique ;
- en modifiant notre cadre d'évaluation des risques grâce au renforcement de nos processus en place ; nous tiendrons compte des leçons apprises au cours des années et travaillerons à mieux relier les évaluations à notre capacité à réagir en cas d'intervention.

Dans l'ensemble, nous réussirons à renforcer nos compétences fondamentales et notre capacité d'intervention en surveillant constamment le contexte dans lequel nous évoluons, en nous tenant au fait de tout ce qui touche nos institutions membres par le biais d'une évaluation continue des risques posés par celles-ci (en particulier les institutions à plus haut risque), en mettant à jour les outils qui permettent d'intervenir auprès d'une institution en difficulté, et en évaluant régulièrement, de façon approfondie, l'efficacité de nos plans et procédures d'intervention. Nous continuerons de nous assurer que nos employés ont accès à la formation dont ils ont besoin pour rester au fait des connaissances et des nouveaux outils et méthodes d'intervention.

En menant à bien ce travail, la SADC s'assurera qu'elle peut gérer les risques liés à ses activités d'assureur-dépôts et qu'en cette qualité elle est prête à réagir avec efficacité aux problèmes graves que pourraient lui poser les institutions membres.

## **Sensibiliser les déposants**

*La SADC compte accroître la sensibilisation des déposants à l'assurance-dépôts en leur expliquant les avantages et les limites de celle-ci par le biais d'activités ciblées à long terme. Nous profiterons du besoin d'informer les déposants au sujet de la hausse du plafond d'assurance-dépôts, lequel est passé à 100 000 dollars, pour les sensibiliser de façon plus générale au régime fédéral d'assurance-dépôts.*

Notre programme de sensibilisation du public à long terme consiste à fournir des renseignements précis sur les modalités et le plafond d'assurance-dépôts, ainsi que sur les produits financiers qui sont couverts par l'assurance-dépôts. Il s'agira entre autres :



- de poursuivre notre programme de sensibilisation du public, qui comporte plusieurs facettes : des publicités imprimées et télévisées, un service d'information téléphonique sans frais, un site Web, un programme de publications, et les relations avec le grand public, les médias et les institutions membres ;
- de viser les publics cibles qui auraient besoin d'en savoir plus sur le sujet, comme les personnes âgées, les Canadiens qui n'ont pas terminé leurs études secondaires et les communautés ethnoculturelles ;
- de continuer à diffuser des publicités visant la population dans son ensemble ainsi que certains groupes cibles ;
- de continuer à collaborer avec des partenaires pour mener à bien les activités de sensibilisation.

Nous jugerons de la réussite de ces activités en vérifiant si l'on a déjà entendu parler du régime fédéral d'assurance-dépôts et, en particulier, du nouveau plafond d'assurance-dépôts, auprès de la population en général et des publics cibles de la SADC.

## **Consolider les relations avec les parties intéressées**

*La SADC travaillera activement avec toutes les parties intéressées afin de remplir au mieux son mandat – par parties intéressées nous entendons les institutions membres, les déposants, les employés, les parlementaires, les organismes de réglementation et de surveillance, et d'autres assureurs-dépôts au Canada ou à l'étranger.*

La SADC s'efforce d'établir et d'entretenir de solides relations avec les parties intéressées. De telles relations sont indispensables à la réalisation de son mandat. Suit un aperçu des activités prévues à l'appui de cette stratégie.

- Étant donné l'examen de la législation financière au Canada, en 2006, la SADC travaillera avec le ministère des Finances et avec certaines agences fédérales à la mise en place des modifications de la Loi sur la SADC qui découleront de cet examen.
- Nous poursuivrons plusieurs activités clés :
  - Continuer à consulter les institutions membres à propos de questions de conformité et des règlements administratifs, tout en recherchant des moyens de réduire leur fardeau réglementaire et d'optimiser les avantages de l'assurance-dépôts pour celles-ci.

- Échanger de l'information et collaborer avec le BSIF, notre principal partenaire, sur des questions liées à l'évaluation des risques et d'autres questions visées par l'Entente d'alliance stratégique SADC – BSIF.
  - Mener à bien, à titre de membre du Comité de l'information financière (CIF), l'examen et la rationalisation du système de collecte des données financières reçues des institutions de dépôt fédérales.
  - Participer, sur la scène internationale, à des colloques et séminaires sur l'assurance-dépôts et des sujets connexes, et apporter de l'aide aux pays qui souhaitent mettre sur pied un régime d'assurance-dépôts, que ce soit par le partage du savoir-faire avec ces pays, ou par le biais de notre travail au sein de l'Association internationale des assureurs-dépôts.
- Le *Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts* est en cours de révision et les modifications devraient entrer en vigueur au début de la période de planification. Nous tenons à améliorer la diffusion de renseignements utiles pour les déposants tout en veillant à ne pas rajouter au fardeau réglementaire et aux coûts des institutions membres. Pour ce faire, nous travaillerons en étroite collaboration avec celles-ci.

Notre travail se poursuit également sur d'autres plans, notamment en ce qui a trait à notre collaboration avec l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) et à notre participation au Canadian Financial Services Insolvency Protection Forum. Nous continuerons de fournir des services de centre d'appel à l'ACFC et au BSIF, selon le principe du recouvrement des coûts, de rechercher des possibilités d'externalisation et de regroupement des ressources en vue de réduire les coûts, et de mettre à niveau le système de déclaration électronique à l'intention des institutions membres. Nous nous efforcerons de rendre compte toujours plus clairement et complètement de nos activités et résultats dans notre rapport annuel et notre résumé du plan d'entreprise.

En formant et en consolidant de solides partenariats nous renforcerons notre capacité à gérer nos risques et à remplir notre mandat d'assureur-dépôts avec le plus d'efficacité possible.

## Mener une saine gouvernance

*Pour continuer à mériter la confiance du public, la SADC doit appuyer ses activités par des politiques exhaustives. Elle sera ainsi en mesure de montrer qu'elle est bien gérée, qu'elle tient compte des risques majeurs auxquels elle s'expose et qu'elle se comporte en chef de file au chapitre de la gouvernance.*

Dans son rapport intitulé *Examen du cadre de gouvernance des sociétés d'État du Canada – Répondre aux attentes des Canadiennes et des Canadiens*, paru en février 2005, le Secrétariat du Conseil du Trésor relève plusieurs mesures visant à améliorer la gouvernance des sociétés d'État. Au cours des prochaines années, notre travail à ce chapitre visera essentiellement la mise en œuvre de ces mesures. Nous porterons une attention particulière aux mesures concernant le régime de certification auquel devront se soumettre le chef de la direction et le directeur financier, la transparence en ce qui a trait à la divulgation d'informations dans le rapport annuel, l'information du public et d'autres parties intéressées, et la tenue d'assemblées générales annuelles à l'intention de ces dernières.

### Nos employés . . .

Les employés de la SADC sont essentiels à la réussite de la Société. Nous mettons actuellement en œuvre un plan et une stratégie des Ressources humaines révisés, qui soulignent le rôle essentiel des employés dans l'organisation, assurent l'avenir de la Société en lui donnant les moyens d'attirer et de conserver des effectifs qui s'adaptent facilement à toute situation, et préservent la tradition d'excellence cultivée par la Société. Nous poursuivrons la planification de la relève en cherchant à combler les manques qui pourraient survenir au niveau des postes clés de l'organisation.

Conserver des effectifs hautement qualifiés, qui respectent les normes les plus élevées de comportement éthique et qui s'engagent à appuyer le mandat, les stratégies d'entreprise et les activités de la Société, et offrir un milieu dans lequel il fait bon travailler sont des principes fondamentaux auxquels adhère la SADC. Ces principes sont au cœur des pratiques de gestion et de gouvernance de la Société et se retrouvent dans l'énoncé de mission de la Société, dans la charte du conseil d'administration, le plan d'entreprise, le processus de gestion des risques de l'entreprise et les politiques de gestion des ressources humaines. La SADC reconnaît par ailleurs que des employés hautement qualifiés lui donnent un avantage certain dans un environnement concurrentiel.

Nous mènerons aussi d'autres activités à l'appui de cette stratégie de soutien au cours de la période de planification, notamment :

- Poursuivre notre travail à l'égard de la fonction de gestion des risques de l'entreprise (GRE), c'est-à-dire continuer l'intégration de nos activités de GRE aux processus de gestion stratégique. Par cette mesure, la SADC veut essentiellement démontrer qu'elle est bien gérée, grâce à de sains processus de GRE, des systèmes de gestion stratégique et des processus de reddition de compte, le tout dûment confirmé par une solide fonction de vérification interne.
- Améliorer la continuité des opérations – en veillant à toujours agir dans le cas où il y aurait perturbation (quelle qu'elle soit) des opérations. Nous enrichirons notre expérience en participant à des projets conjoints avec d'autres organismes apparentés et nous continuerons de chercher à réduire les coûts et à accélérer la mise en œuvre des plans de continuité. Les plans de gestion de la continuité seront mis à l'essai dans le cadre de situations fictives de perturbation partielle et complète des opérations.
- Mettre en œuvre un cadre global permettant à la SADC d'évaluer sa conformité aux lois, à la réglementation, aux lignes directrices et aux autres exigences qui la régissent. De plus, nous nous attacherons à améliorer la fonction de gestion et de suivi des projets et des contrats de la Société.
- Améliorer et simplifier nos pratiques de gestion en matière de technologie de l'information en prenant comme repères les meilleures pratiques du secteur et en respectant un plan stratégique des Systèmes informatiques pertinent et à jour.

Le travail réalisé dans ce domaine aidera la Société à gérer avec efficacité les risques liés à ses activités d'assureur-dépôts, et à montrer qu'elle est un chef de file en matière de gouvernance, bien gérée et dotée de saines politiques et procédures que complètent des remises en question et des obligations de rendre compte rigoureuses.

### **Code de conduite professionnelle et de comportement éthique à l'intention des employés**

Le *Code de conduite et de comportement éthique* de la SADC définit les normes de conduite auxquelles le personnel de la SADC est tenu de se conformer. Il favorise un milieu de travail sain, tout en renforçant la tradition de professionnalisme et d'excellence cultivée par la Société. Le code fixe la conduite que la SADC s'attend à voir adopter par ses employés, dans le respect des valeurs de la Société notamment.

L'adhésion au code est une condition *sine qua non* de travail à la SADC ; tout employé doit s'engager à le respecter. Le respect du code est évalué chaque année, au moment de l'évaluation du rendement de l'employé.

## **Fiche de rendement – 2006-2007 à 2010-2011**

La fiche de rendement de la page suivante illustre les indicateurs clés correspondant aux quatre stratégies d'entreprise ainsi qu'aux activités et stratégies de soutien de la SADC. La SADC mesure son rendement par rapport à ces indicateurs clés tout au long de la période de planification. Elle fait part des résultats par rapport aux mesures annoncées dans son rapport annuel.

Les budgets des ressources, qui appuient les activités permanentes et en cours, ainsi que les stratégies de soutien, sont présentés à la partie suivante.

### **Valeurs de la SADC**

Excellence et professionnalisme

Intégrité et loyauté

Communication et travail d'équipe

Respect et équité

Les valeurs de la SADC sont présentes à tous les niveaux de la Société (employés et direction), ainsi que chez ses partenaires et ses institutions membres. Elles se retrouvent dans le travail quotidien de la Société.

## Fiche de rendement de la SADC – 2006-2007 à 2010-2011

Stratégie d'entreprise	Activités permanentes / en cours (à l'appui des stratégies d'entreprise)
<p><b>Renforcer les compétences fondamentales et la capacité d'intervention</b> – être attentif aux facteurs pouvant toucher la Société et ses institutions membres, et être en mesure de prévoir les risques, d'y faire face et de les gérer. À cet effet, la SADC renforcera les compétences nécessaires pour mener à bien ses activités fondamentales de surveillance des risques, d'intervention et de remboursement des dépôts assurés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Évaluation des risques posés par les institutions membres, collectivement et séparément</li> <li>■ Suivi des tendances et de l'évolution du secteur des services financiers afin de cerner leur incidence sur les institutions membres et sur les activités de la SADC</li> <li>■ Surveillance étroite des institutions membres à plus haut risque</li> <li>■ Planification d'urgence en cas d'intervention :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite des simulations du processus de remboursement des dépôts assurés, formation du personnel en la matière, et simulations à petite échelle d'interventions de pré-faillite</li> <li>- Recherche d'autres solutions de règlement de faillites</li> <li>- Documentation</li> <li>- Formation à distance</li> <li>- Maintien des fournisseurs clés</li> </ul> </li> <li>■ Continuation des plans de financement</li> <li>■ Administration du régime de primes différentielles</li> </ul>
<p><b>Sensibiliser les déposants</b> – accroître la sensibilisation des déposants à l'assurance-dépôts et expliquer les avantages et les limites de celle-ci par le biais d'activités ciblées à long terme. La SADC profite du besoin d'informer les déposants au sujet de la hausse du plafond d'assurance-dépôts, lequel est passé à 100 000 dollars, pour les sensibiliser de façon plus générale au régime fédéral d'assurance-dépôts.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Activités de sensibilisation, continuant de mettre l'accent sur la hausse du plafond d'assurance-dépôts, qui est passé à 100 000 dollars :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Publicités dans certains journaux, magazines et autres publications, et activités de relations publiques</li> <li>- Lignes sans frais</li> <li>- Site Web de la SADC</li> <li>- Mise à jour de la documentation sur la SADC et diffusion à l'intention des parties intéressées</li> <li>- Sondage annuel pour évaluer la sensibilisation du public</li> </ul> </li> <li>■ Diffusion de renseignements auprès d'associations de courtiers de dépôts, de conseillers financiers, d'associations de consommateurs et de leaders communautaires, qui se chargeront d'informer leurs clients ou leurs adhérents sur l'assurance-dépôts et de répondre à leurs questions</li> <li>■ Publicités à l'intention des publics visés (personnes âgées, personnes n'ayant pas terminé leurs études secondaires et communautés ethnoculturelles), diffusées dans des journaux, d'autres types d'imprimés et sur Internet</li> <li>■ Présentations devant des groupes cibles, lors de salons professionnels ou d'autres rendez-vous permettant de les joindre</li> </ul>
<p><b>Consolider les relations avec les parties intéressées</b> – poursuivre les efforts de collaboration avec les parties intéressées afin de remplir au mieux le mandat de la Société. La SADC définit les parties intéressées comme étant les institutions membres, les déposants, les employés, les parlementaires, les organismes de réglementation, les autorités de surveillance et d'autres assureurs-dépôts au Canada ou à l'étranger.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Recherche, en collaboration avec les institutions membres, des moyens de réduire le fardeau réglementaire tout en optimisant les avantages de l'assurance-dépôts pour celles-ci</li> <li>■ Poursuite des relations avec les parties intéressées (BSIF, Banque du Canada, ACFC, Autorité des marchés financiers, Communications Canada)</li> <li>■ Amélioration des outils de communication avec le BSIF et d'autres partenaires stratégiques, et meilleure efficacité en matière de circulation de l'information</li> <li>■ Conformité à l'Entente d'alliance stratégique SADC-BSIF</li> <li>■ Poursuite de la collaboration avec le BSIF en ce qui a trait à l'évaluation des risques (institutions membres en difficulté et partage d'informations)</li> <li>■ Administration du <i>Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts</i></li> <li>■ Participation aux comités mixtes externes (Comité consultatif supérieur (CCS), sous-CCS, Comité de surveillance des institutions financières (CSIF), sous-CSIF)</li> <li>■ Participation sur la scène internationale (par ex., l'Association internationale des assureurs-dépôts ou d'autres organismes internationaux)</li> <li>■ Services de centre d'appel partagés avec le BSIF et l'ACFC (principe de recouvrement des coûts)</li> <li>■ Participation au Canadian Financial Services Insolvency Protection Forum</li> <li>■ Recherche de possibilités d'externalisation et de regroupement des ressources pour consolider les relations avec les ressources externes clés</li> <li>■ Comptes rendus sur les plans de la SADC et sur l'avancement de ses activités aux parlementaires et aux parties intéressées</li> </ul>
<p><b>Mener une saine gouvernance</b> – pour continuer à mériter la confiance du public, la SADC doit appuyer ses activités par des politiques de fonctionnement exhaustives. Elle sera ainsi en mesure de montrer qu'elle est bien gérée, qu'elle tient compte des risques majeurs auxquels elle s'expose et qu'elle se comporte en chef de file au chapitre de la gouvernance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réunions du conseil d'administration et de ses comités permanents</li> <li>■ Gestion stratégique</li> <li>■ Gestion des risques de l'entreprise (GRE)</li> <li>■ Cadre de gestion de projets</li> <li>■ Vérification interne</li> <li>■ Examen régulier des règlements administratifs de la SADC</li> <li>■ Recherche des moyens d'accroître l'efficacité et l'efficacité de la SADC</li> <li>■ Conformité du conseil d'administration et de ses comités aux meilleures pratiques</li> <li>■ Renforcement des pratiques de gouvernance en utilisant des repères et en procédant à des auto-évaluations</li> <li>■ Amélioration des pratiques de gestion en matière de technologie de l'information, qu'il faudra mesurer à la lumière des meilleures pratiques du secteur</li> <li>■ Mise en place du portail d'information d'entreprise à l'échelle de la Société</li> <li>■ Passage à un nouveau système de gestion des documents qui accepte tout type de formats et s'intègre bien au portail d'information d'entreprise</li> <li>■ Gestion de la continuité des opérations</li> </ul>

**Mandat de la SADC : Fournir de l'assurance-dépôts et encourager la stabilité du système financier, à l'avantage des déposants, tout en minimisant les risques de perte pour la Société**

Principales stratégies de soutien prévues – 2006-2007 à 2010-2011 (à l'appui des stratégies d'entreprise)	Indicateurs de rendement clés (Mesure / Cible)
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mise à niveau des outils d'intervention, soit ROADMAP II (application du système de remboursement des dépôts assurés), et mise à jour des méthodes concernant la conduite d'examens spéciaux et des processus d'examens préparatoires, ainsi que de la documentation connexe</li> <li>■ Mise à niveau du système de déclaration électronique</li> <li>■ Mise à niveau de l'application d'exploitation de données, qui sous-tend l'analyse des risques de la SADC et la surveillance des institutions membres</li> <li>■ Préparation d'une documentation sur la capacité de la SADC à intervenir, en fonction de groupes affinitaires d'institutions membres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Renforcement des méthodes de chargement des données relatives à ROADMAP II et intégration au site Web d'intervention terminés d'ici au 31 mars 2007</li> <li>■ Documentation concernant les examens spéciaux validée d'ici au 31 mars 2007</li> <li>■ Système de déclaration électronique mis à niveau et en place pour l'exercice comptable des primes 2007</li> <li>■ Application mise à l'essai et en place d'ici au 31 mars 2007</li> <li>■ Documentation de la capacité d'intervention, en fonction de groupes affinitaires, terminée d'ici au 31 mars 2008</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Années deux et trois de la stratégie et du plan des communications et de sensibilisation du public, s'échelonnant sur trois ans</li> <li>■ Mise au point d'outils de sensibilisation aux produits financiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mise en oeuvre réussie des années deux et trois de la stratégie d'ici au 31 mars 2007 et au 31 mars 2008 respectivement</li> <li>■ Outils affichés sur le site Web de la SADC et diffusés par d'autres moyens à partir de 2006, le tout étant en place d'ici au 31 mars 2007</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Participation aux dernières étapes du projet de rationalisation des données du Comité de l'information financière (CIF)</li> <li>■ Tenue d'assemblées générales annuelles à l'intention des parties intéressées</li> <li>■ Modification du <i>Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts</i></li> <li>■ Collaboration avec le ministère des Finances et d'autres organismes d'Ottawa pour mettre en oeuvre les modifications nécessaires de la Loi sur la SADC</li> <li>■ Élaboration d'une politique de communications de la SADC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Exigences de la SADC concernant la collecte et le partage des données prises en compte dans les exigences du CIF en matière de déclaration des données d'ici au 31 mars 2008</li> <li>■ Première assemblée générale annuelle au cours de l'exercice 2006-2007</li> <li>■ Modification du <i>Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts</i> terminée d'ici à mars 2007</li> <li>■ Modifications de la Loi sur la SADC, découlant de l'examen, en 2006, de la <i>Loi sur les banques</i>, prises en compte dans les plans et les activités de la SADC</li> <li>■ Politique de communications approuvée par le conseil d'administration de la SADC d'ici au 31 mars 2007</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mise en oeuvre des mesures du Secrétariat du Conseil du Trésor concernant les sociétés d'État, qui s'appliquent à la SADC ; évaluation de l'incidence de mesures telles que le régime de « certification » auquel devront se soumettre le chef de la direction et le directeur financier</li> <li>■ Mise en oeuvre de la stratégie et du plan des Ressources humaines révisés</li> <li>■ Processus de reddition de comptes à l'appui de la gestion des risques de l'entreprise (GRE), que sous-tend un programme d'auto-évaluation et de gestion de l'ensemble des risques de la SADC</li> <li>■ Mise en oeuvre du plan stratégique des Systèmes informatiques</li> <li>■ Mise en place, à l'échelle de la Société, d'un cadre permettant à la SADC de s'assurer de la conformité aux lois, à la réglementation, aux lignes directrices et autres exigences qui la gouvernent</li> <li>■ Gestion de la continuité des opérations – mise à l'essai des processus et mise en oeuvre des améliorations nécessaires des systèmes de la SADC sur le site de reprise des opérations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mise en oeuvre, en temps opportun, des 31 mesures du Secrétariat – selon qu'elles s'appliquent à la SADC</li> <li>■ Régime d'attestation ou de certification annuelle du chef de la direction et du directeur financier mis en oeuvre d'ici au 31 mars 2008</li> <li>■ Activités de la stratégie et du plan des Ressources humaines mises en oeuvre selon les échéances fixées dans ce plan</li> <li>■ Processus de reddition de comptes à l'appui de la GRE mis en oeuvre d'ici au 31 mars 2007</li> <li>■ Activités du plan stratégique des Systèmes informatiques mises en oeuvre selon les échéances fixées dans ce plan</li> <li>■ Cadre de conformité mis en place d'ici au 31 mars 2008</li> <li>■ Première mise à l'essai des plans de continuité des opérations et amélioration des systèmes terminées d'ici au 31 mars 2007</li> </ul>



À l'exercice 2006-2007, nous prévoyons des recettes globales de 120 millions de dollars, soit 67 millions de dollars en primes et 53 millions de dollars en intérêts.





### III PLAN FINANCIER ET PLAN DES RESSOURCES

#### Résultats financiers antérieurs – points saillants de 2004-2005 et 2005-2006

Les tableaux 1, 2 et 3, et les notes qui les accompagnent, donnent un aperçu des résultats financiers de la SADC au cours des deux dernières années, ainsi que le contexte de notre plan financier quinquennal pour la période 2006-2007 à 2010-2011.

#### Tableau 1 : Principaux résultats pour les exercices se terminant le 31 mars

(en millions de dollars à moins d'indication contraire)

	2005 Budget et plan approuvés	2005 Chiffres réels	2006 Plan approuvé <sup>a</sup>	2006 Prévisions
Revenu en primes	112	93	64	65
Intérêts sur encaisse et placements	41	34	41	41
Recouvrement de sommes radiées	14	10	23	21
Frais d'exploitation nets	24	21	24	24
Bénéfice net	132	108	(5)	2
Encaisse et placements	1 342	1 323	1 444	1 447
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	550	550	650	650
Bénéfices non répartis	793	789	784	791
Niveau du financement <i>ex ante</i> (en points de base des dépôts assurés) <sup>b</sup>	36	36	33	33

<sup>a</sup> Le plan 2005-2006 a été modifié en octobre 2005 pour tenir compte de la législation découlant du budget fédéral de 2005.

<sup>b</sup> Le financement *ex ante* représente la somme des bénéfices non répartis et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts de la SADC, tels qu'ils figurent dans les états financiers de la Société. Le niveau cible du financement *ex ante* a été fixé en janvier 2004 entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés.

Le bilan et l'état des résultats et des bénéfices non répartis, qui donnent la progression des plans de 2004-2005 et de 2005-2006, sont présentés aux tableaux 2 et 3 qui suivent. Ces états financiers indiquent également les résultats financiers de 2004-2005 par rapport au plan d'entreprise approuvé et les prévisions pour 2005-2006 par rapport au plan modifié respectivement pour les mêmes périodes.

## Tableau 2 : Bilan

Progression des plans de 2004-2005 et 2005-2006

au 31 mars

(en millions de dollars)

	2005 Plan	2005 Prévu	2005 Réal	2006 Plan <sup>a</sup>	2006 Prévu
<b>ACTIF</b>					
Encaisse et placements	1 342	1 321	1 323	1 444	1 447
Débiteurs	5	5	5	–	–
	1 347	1 326	1 328	1 444	1 447
Immobilisations	2	2	2	2	2
Réclamations à recouvrer	–	19	23	–	6
Provision pour pertes sur réclamations à recouvrer	–	(10)	(10)	–	(2)
	2	11	15	2	6
Actif d'impôts futurs	4	5	5	1	2
	1 353	1 342	1 348	1 447	1 455
<b>PASSIF</b>					
Créditeurs et charges à payer	7	6	8	8	8
Impôt sur le bénéfice à payer	–	–	–	5	6
Provision pour garanties	3	1	1	–	–
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	550	550	550	650	650
	560	557	559	663	664
Bénéfices non répartis	793	785	789	784	791
	1 353	1 342	1 348	1 447	1 455

<sup>a</sup> Le plan 2005-2006 a été modifié en octobre 2005 pour tenir compte de la législation découlant du budget fédéral de 2005.

### Tableau 3 : État des résultats et des bénéfices non répartis

Progression des plans de 2004-2005 et 2005-2006

pour les exercices se terminant le 31 mars

(en millions de dollars)

	2005 Plan	2005 Prévu	2005 Réel	2006 Plan <sup>a</sup>	2006 Prévu
<b>REVENUS</b>					
Primes	112	93	93	64	65
Intérêts sur encaisse et placements	41	31	34	41	41
Produits divers	2	–	–	–	–
	155	124	127	105	106
<b>DÉPENSES</b>					
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	–	–	–	100	100
Redressement de la provision pour pertes sur réclamations à recouvrer	3	–	1	–	(8)
Recouvrement de sommes radiées	(14)	(10)	(10)	(23)	(21)
Frais d'exploitation nets	24	23	21	24	24
	13	13	12	101	95
<b>Bénéfice net avant économie / charge d'impôts</b>					
	142	111	115	4	11
Réduction de l'actif d'impôts futurs	10	7	7	4	3
Charge d'impôts	–	–	–	5	6
	10	7	7	9	9
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>					
	132	104	108	(5)	2
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	661	681	681	789	789
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	793	785	789	784	791

<sup>a</sup> Le plan 2005-2006 a été modifié en octobre 2005 pour tenir compte de la législation découlant du budget fédéral de 2005.

#### Commentaires : Résultats de 2004-2005 par rapport au plan approuvé

Comme le montre le tableau 3, le **revenu en primes** a été de 19 millions de dollars inférieur aux chiffres du plan approuvé, en raison essentiellement du changement de catégorie de tarification de certaines institutions membres, que compense en partie une croissance des dépôts assurés plus élevée que prévue.

Les **intérêts sur encaisse et placements** ont été de 7 millions de dollars inférieurs au plan approuvé. Cet écart s'explique par des rendements de placement inférieurs aux prévisions.

Les **recouvrements de sommes radiées** ont été de 4 millions de dollars inférieurs aux prévisions, en raison de retard dans les recouvrements attendus de certains dossiers de liquidation.

Les **frais d'exploitation** ont été inférieurs aux prévisions, du fait de dépenses moins élevées que prévu à l'égard des frais de personnel, des frais généraux, de la campagne de sensibilisation du public et du traitement des données.

Le **bénéfice net** s'est monté à 108 millions de dollars, en baisse de 24 millions de dollars par rapport aux prévisions, en raison essentiellement d'un revenu en primes et d'intérêts sur encaisse et placements moins élevés que prévu, que compensent des frais d'exploitation moins élevés que prévu.

Les **réclamations nettes à recouvrer** ont été de 13 millions de dollars supérieures aux prévisions. Cet écart provient de délais dans les recouvrements attendus de certains dossiers de liquidation et de la comptabilisation en 2003-2004 de nouvelles réclamations à recouvrer.

L'**encaisse et les placements** ont atteint 1,323 milliard de dollars au 31 mars 2005, soit 19 millions de dollars de moins que prévu. Cet écart négatif s'explique principalement par un revenu en primes et des intérêts sur encaisse et placements moins élevés que prévu, et par des recouvrements de sommes radiées inférieurs aux prévisions, que compensent des recouvrements de réclamations plus élevés que prévu et des frais d'exploitation moins élevés que prévu.

La **provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts** est demeurée à 550 millions de dollars, conformément au plan.

Les **bénéfices non répartis** ont été de 4 millions de dollars inférieurs au plan.

### **Commentaires : Prévisions pour 2005-2006 par rapport au plan modifié approuvé<sup>2</sup>**

Comme le montre le tableau 3, le **revenu en primes** est de 1 million de dollars supérieur au montant indiqué dans le plan modifié. Cette différence s'explique par une augmentation du volume des dépôts assurés sensiblement supérieure aux prévisions du plan modifié.

Les **frais d'exploitation** devraient atteindre le montant annoncé dans le plan modifié pour l'exercice 2005-2006.

Les **recouvrements de sommes radiées** devraient être de 2 millions de dollars inférieurs aux prévisions, en raison de recouvrements attendus plus élevés que prévu à l'égard de la Compagnie Trust Central Guaranty (14 millions de dollars) et de la Saskatchewan

<sup>2</sup> Le plan 2005-2006 a été modifié en octobre 2005 pour tenir compte de la législation découlant du budget fédéral de 2005.

Trust Company (2 millions de dollars), que compensent des recouvrements attendus moins élevés que prévu à l'égard d'Adelaide Capital Corporation (6 millions de dollars), de Norbanque (1 million de dollars) et de La Compagnie Trust Standard (11 millions de dollars).

L'**augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts** devrait atteindre les 100 millions de dollars prévus dans le plan modifié.

Le **redressement de la provision pour pertes sur réclamations à recouvrer** devrait dépasser de 8 millions de dollars le montant indiqué dans le plan modifié. Au début de l'exercice, la provision pour pertes sur réclamations à recouvrer se montait à 10 millions de dollars. Ce montant est revu à la baisse, soit 8 millions de dollars en moins, en raison de sommes supplémentaires recouvrées à l'égard de la Saskatchewan Trust (2 millions de dollars) et de Shoppers Trust Company (6 millions de dollars).

Le **bénéfice net** devrait être de 2 millions de dollars, en hausse de 7 millions par rapport aux prévisions, en raison du redressement de la provision pour pertes sur réclamations à recouvrer et d'un écart positif de 1 million de dollars à l'égard du revenu en primes, que viennent atténuer des recouvrements de sommes radiées moins élevés que prévu.

L'**encaisse et les placements** devraient atteindre 1,447 milliard de dollars au 31 mars 2006, soit 3 millions de dollars de plus que les prévisions du plan. Cet écart positif s'explique par des recouvrements de réclamations plus élevés que prévu et par l'augmentation de 1 million de dollars du revenu en primes.

La **provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts** devrait demeurer à 650 millions de dollars, conformément au plan modifié.

Les **bénéfices non répartis** devraient être de 7 millions de dollars supérieurs au plan modifié.

## Plan financier quinquennal – 2006-2007 à 2010-2011

Le plan financier quinquennal suivant repose sur les prémisses de planification présentées à la partie II du présent plan et reflète les stratégies et les activités connexes pour la période de planification (également à la partie II). La situation financière de la SADC demeurera stable tout au long de la période de planification. La Société gèrera ses activités et ses coûts avec efficacité en revoyant régulièrement ses activités et ses stratégies de soutien à la lumière de l'évolution constante de la conjoncture globale. Dans le même ordre d'idées, elle révisera ses plans d'exploitation au besoin pour axer ses ressources sur les stratégies de soutien les plus importantes.

Les budgets d'exploitation de la SADC ne prévoient pas d'autres imprévus majeurs. Le coût des activités non prévues est, dans la mesure du possible, absorbé par le budget d'exploitation courant. En conséquence, si la Société doit intervenir dans les activités d'une institution membre ou adopter de nouvelles stratégies de soutien au cours de la période de planification et que les coûts de ces dernières ne peuvent être absorbés en revoyant les priorités des budgets en place, elle devra demander au conseil d'administration d'approuver des ressources supplémentaires.

Le bilan, l'état des résultats et des bénéfices non répartis et l'état des flux de trésorerie pro forma de la SADC sont présentés aux tableaux 4, 5 et 6 respectivement.

#### Tableau 4 : Bilan pro forma

au 31 mars

(en millions de dollars)

	2005 Réel	2006 Plan <sup>a</sup>	2006 Prévu	2007 Plan	2008 Plan	2009 Plan	2010 Plan	2011 Plan
<b>ACTIF</b>								
Encaisse et placements	1 323	1 444	1 447	1 558	1 650	1 745	1 845	1 949
Débiteurs	5	–	–	–	–	–	–	–
	1 328	1 444	1 447	1 558	1 650	1 745	1 845	1 949
Immobilisations	2	2	2	2	2	2	2	2
Réclamations nettes à recouvrer	13	–	4	–	–	–	–	–
	15	2	6	2	2	2	2	2
Actif d'impôts futurs	5	1	2	2	1	1	–	–
	1 348	1 447	1 455	1 562	1 653	1 748	1 847	1 951
<b>PASSIF</b>								
Créditeurs et charges à payer	8	8	8	8	8	8	8	8
Impôt sur le bénéfice à payer	–	5	6	10	11	12	13	14
Provision pour garanties	1	–	–	–	–	–	–	–
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	550	650	650	650	650	650	650	650
	559	663	664	668	669	670	671	672
Bénéfices non répartis	789	784	791	894	984	1 078	1 176	1 279
	1 348	1 447	1 455	1 562	1 653	1 748	1 847	1 951

<sup>a</sup> Le plan 2005-2006 a été modifié en octobre 2005 pour tenir compte de la législation découlant du budget fédéral de 2005.

**Tableau 5 : État pro forma des résultats et des bénéfices non répartis**  
pour les exercices se terminant le 31 mars  
(en millions de dollars)

	2005 Réel	2006 Plan <sup>a</sup>	2006 Prévu	2007 Plan	2008 Plan	2009 Plan	2010 Plan	2011 Plan
<b>REVENUS</b>								
Primes	93	64	65	67	68	70	73	75
Intérêts sur encaisse et placements	34	41	41	53	57	60	63	67
	127	105	106	120	125	130	136	142
<b>DÉPENSES</b>								
<b>Frais d'exploitation</b>								
Traitements et autres frais de personnel	11	11	12	12	12	13	13	14
Honoraires professionnels	3	2	2	2	2	2	2	2
Locaux	2	3	3	3	3	3	3	3
Sensibilisation du public	2	3	3	3	3	3	3	3
Frais généraux	2	3	3	3	3	3	3	3
Traitement des données	1	2	2	1	1	1	1	1
Total des frais d'exploitation	21	24	25	24	24	25	25	26
Moins : recouvrement des coûts (ACFC, BSIF et AMF) <sup>b</sup>	–	–	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Frais d'exploitation nets <sup>c</sup>	21	24	24	23	23	24	24	25
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	–	100	100	–	–	–	–	–
Redressement de la provision pour pertes sur réclamations à recouvrer	1	–	(8)	–	–	–	–	–
Recouvrement de sommes radiées	(10)	(23)	(21)	(16)	–	–	–	–
	12	101	95	7	23	24	24	25
<b>Bénéfice net avant économie / charge d'impôts</b>	115	4	11	113	102	106	112	117
Réduction de l'actif d'impôts futurs	7	4	3	–	1	–	1	–
Charge d'impôts	–	5	6	10	11	12	13	14
	7	9	9	10	12	12	14	14
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	108	(5)	2	103	90	94	98	103
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	681	789	789	791	894	984	1 078	1 176
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	789	784	791	894	984	1 078	1 176	1 279

<sup>a</sup> Le plan 2005-2006 a été modifié en octobre 2005 pour tenir compte de la législation découlant du budget fédéral de 2005.

<sup>b</sup> La SADC fournit des services de centre d'appel à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) et au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), selon le principe du recouvrement des coûts. En outre, l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec contribue normalement à la campagne de sensibilisation du public de la SADC. Ces coûts sont inclus dans les catégories de frais d'exploitation pertinentes.

<sup>c</sup> L'estimation des dépenses repose sur les prémisses de planification établies pour l'exercice 2006-2007. Les dépenses estimatives pour les exercices 2007-2008 à 2010-2011 pourront être modifiées au moment d'élaborer les plans particuliers à chacun de ces exercices.

## Tableau 6 : État pro forma des flux de trésorerie

pour les exercices se terminant le 31 mars

(en millions de dollars)

	2005 Réel	2006 Plan <sup>a</sup>	2006 Prévu	2007 Plan	2008 Plan	2009 Plan	2010 Plan	2011 Plan
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>								
Primes perçues	93	64	65	67	68	70	73	75
Réclamations recouvrées	14	13	17	4	–	–	–	–
Intérêts perçus	34	41	41	53	57	60	63	67
Recouvrement de sommes radiées	10	23	21	16	–	–	–	–
Autres sommes reçues	–	5	5	–	–	–	–	–
Versement au titre de garanties	–	(1)	(1)	–	–	–	–	–
Versement d'impôt sur le revenu	–	–	–	(6)	(10)	(11)	(12)	(13)
Paiements à des fournisseurs et à des employés	(22)	(23)	(23)	(22)	(22)	(23)	(23)	(24)
Acquisition d'immobilisations	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	128	121	124	111	92	95	100	104
<b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT</b>								
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>ENCAISSE ET PLACEMENTS</b>								
Augmentation au cours de l'exercice	128	121	124	111	92	95	100	104
Solde au début de l'exercice	1 195	1 323	1 323	1 447	1 558	1 650	1 745	1 845
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>1 323</b>	<b>1 444</b>	<b>1 447</b>	<b>1 558</b>	<b>1 650</b>	<b>1 745</b>	<b>1 845</b>	<b>1 949</b>

<sup>a</sup> Le plan de 2006 reprend les données présentées dans le plan d'entreprise 2005-2006 à 2009-2010, lesquelles ont été modifiées en octobre 2005 pour tenir compte de la législation découlant du budget fédéral de 2005.



## Commentaires : Plan quinquennal

Le revenu en primes des exercices 2006-2007 à 2010-2011 indiqué dans ces états financiers pro forma repose sur les prémisses suivantes :

- les taux de prime ne changeront pas par rapport à ceux en vigueur en 2005-2006 ;
- on suppose que la répartition des institutions membres dans les catégories de tarification ne changera pas par rapport à l'exercice se terminant le 31 mars 2006 ;
- la croissance des dépôts assurés sera de 3 pour 100.

Les taux de prime sont fixés chaque année en fonction de la situation financière de la SADC, de la conjoncture économique et financière, du profil de risque des institutions membres et du niveau réel et projeté du fonds *ex ante* par rapport à la fourchette cible. Ainsi, les montants des bénéfices non répartis et des revenus en primes au cours de la période de planification pourraient s'écarter des chiffres du présent plan.

**Au cours de la période de planification quinquennale, le revenu en primes devrait atteindre 353 millions de dollars, et les intérêts sur placements 300 millions de dollars.**

Au cours de la période de planification quinquennale, le **revenu en primes** devrait atteindre 353 millions de dollars, les **intérêts sur placements** 300 millions de dollars, et les **frais d'exploitation nets**

119 millions de dollars. La SADC est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices et doit payer de l'impôt sur ses revenus imposables<sup>3</sup>. À compter de l'exercice 2005-2006, elle n'a plus de pertes à reporter des exercices antérieurs en vue de réduire ses revenus imposables. En conséquence, ses revenus sont assujettis à l'impôt depuis l'exercice 2005-2006.

Les **provisions pour pertes** sont évaluées annuellement et font l'objet de rajustements s'il y a lieu. Aux fins du présent plan, il est prévu que la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts restera à 650 millions de dollars durant la période de planification.

L'**encaisse et les placements** devraient être de 1,558 milliard de dollars au 31 mars 2007 et atteindre 1,949 milliard de dollars d'ici au 31 mars 2011, soit à la fin de la période de planification.

<sup>3</sup> Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le revenu en primes de la SADC n'est pas imposable. En fait, ce sont les intérêts créditeurs sur encaisse et placements qui constituent la principale source de revenu imposable de la SADC. Les dépenses déductibles sont soustraites de ce montant pour obtenir le revenu net aux fins du calcul de l'impôt.

Le plan financier tient compte du fait que la valeur réalisable nette des **réclamations nettes restant à recouvrer**, qui était de 13 millions de dollars au 31 mars 2005, sera entièrement recouvrée durant la période de planification.

L'**obligation** que représentent les **ententes de garantie** de découvert accordées à la Banque Toronto-Dominion, qui se montait à 1 million de dollars au 31 mars 2005, devrait s'éteindre presque totalement d'ici à la fin de l'exercice 2005-2006.

La SADC prévoit des **bénéfices non répartis** de 894 millions de dollars au 31 mars 2007, et s'attend à ce qu'ils atteignent 1,279 milliard de dollars au 31 mars 2011 (conformément aux prémisses de planification décrites à la partie II du présent plan).

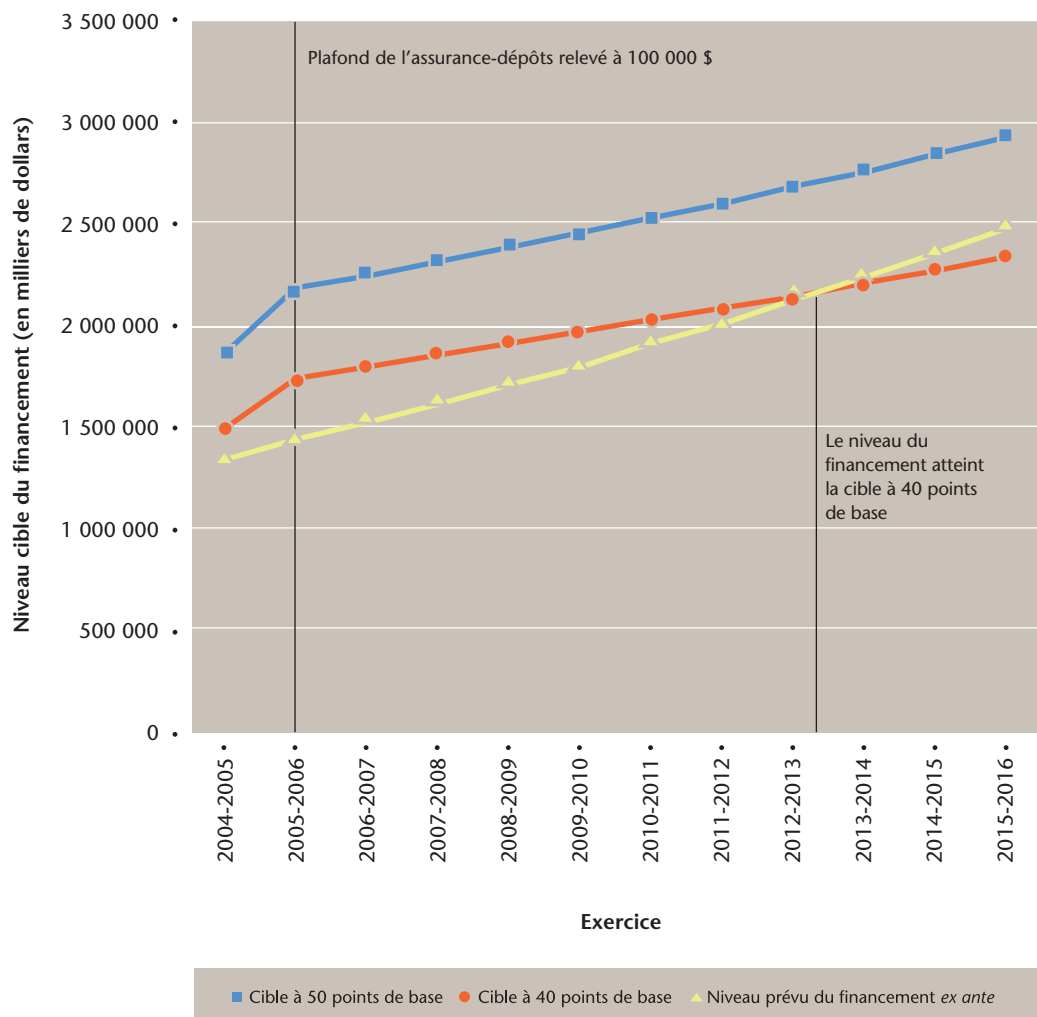
## La SADC reconnaît que le bon fonctionnement d'un régime d'assurance-dépôts sain requiert des ressources financières adéquates.

La SADC reconnaît que le bon fonctionnement d'un régime d'assurance-dépôts sain requiert des ressources financières adéquates. Durant l'exercice 2003-2004, le conseil d'administra-

tion de la SADC a jugé qu'un **financement *ex ante*** serait approprié en cas d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. En outre, il a été déterminé que la somme des bénéfices non répartis et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, tels qu'ils figurent dans les états financiers de la SADC, servirait à représenter le montant du financement *ex ante*. La fourchette cible du financement *ex ante* est établie entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés, ce qui se traduit par un montant d'environ 1,7 à 2,2 milliards de dollars si l'on se fonde sur le volume des dépôts assurés au 30 avril 2005. L'augmentation du volume des dépôts assurés, qui découle du relèvement du plafond de l'assurance-dépôts à 100 000 dollars en 2005, a fait baisser le niveau du financement *ex ante* par rapport au volume des dépôts assurés et allongé le délai prévu pour atteindre le premier niveau de la fourchette cible.

Le volume des dépôts assurés au 30 avril 2005 a augmenté de 16,3 pour 100 par rapport au 30 avril 2004, après quoi une croissance annuelle des dépôts assurés de 3 pour 100 est prise en compte. On prévoit que le financement *ex ante* sera, au 31 mars 2006, de 33 points de base des dépôts assurés. Sur la foi de ces prémisses de planification, le premier niveau de la fourchette cible, soit 40 points de base, devrait être atteint, selon les prévisions courantes, au cours de l'exercice 2013-2014, comme le montre le graphique 7.

**Graphique 7 : Progression du financement *ex ante***  
 Délai prévu pour atteindre la cible



La croissance actuelle du volume des dépôts assurés aura une incidence sur le temps que devrait prendre le financement *ex ante* pour atteindre le premier niveau de la fourchette cible. La SADC surveillera de près l'impact qu'aura le relèvement du plafond d'assurance-dépôts, qui est passé de 60 000 dollars à 100 000 dollars, sur le taux de croissance des dépôts assurés. Tout changement aux prémisses de planification quant à la croissance du financement *ex ante* sera reflété dans les prochains plans d'entreprise.

## Budget d'exploitation – 2006-2007

Le tableau 8 donne les points saillants du budget d'exploitation.

**Tableau 8 : Budget d'exploitation**

(en millions de dollars)

	2005 Réel	2006 Plan <sup>a</sup>	2006 Prévu	2007 Plan
<b>REVENUS</b>				
Primes <sup>b</sup>	93	64	65	67
Intérêts créditeurs	34	41	41	53
	127	105	106	120
<b>FRAIS D'EXPLOITATION</b>				
Traitements et autres frais de personnel	11	11	12	12
Frais d'inspection, juridiques et autres	3	2	2	2
Locaux	2	3	3	3
Sensibilisation du public	2	3	3	3
Frais généraux	2	3	3	3
Traitement des données	1	2	2	1
Total des frais d'exploitation	21	24	25	24
Moins : recouvrement des coûts (ACFC, BSIF et AMF) <sup>c</sup>	–	–	(1)	(1)
Frais d'exploitation nets	21	24	24	23
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	–	100	100	–
Redressement de la provision pour pertes sur réclamations à recouvrer	1	–	(8)	–
Recouvrement de sommes radiées	(10)	(23)	(21)	(16)
	12	101	95	7
<b>Bénéfice net avant économie / charge d'impôts</b>	115	4	11	113
Réduction de l'actif d'impôts futurs	7	4	3	–
Charge d'impôts	–	5	6	10
	7	9	9	10
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	108	(5)	2	103

<sup>a</sup> Le plan 2005-2006 a été modifié pour tenir compte de la législation découlant du budget fédéral de 2005.

<sup>b</sup> Le revenu en primes repose sur les prémisses suivantes : taux de prime inchangés par rapport à ceux en vigueur en 2005-2006, même répartition des institutions membres dans les catégories de tarification qu'à la fin de l'exercice 2005-2006, et croissance annuelle des dépôts assurés de 3 pour 100.

<sup>c</sup> La SADC fournit des services de centre d'appel à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) et au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), selon le principe du recouvrement des coûts. En outre, l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec contribue normalement à la campagne de sensibilisation du public de la SADC. Ces coûts sont inclus dans les catégories de frais d'exploitation pertinentes.

## Budget des investissements – 2006-2007

Le budget des investissements pour 2006-2007 est de 700 000 dollars.  
Le tableau 9 résume les grands postes du budget des investissements.

**Tableau 9 : Analyse des budgets des investissements pour les exercices se terminant le 31 mars**

(en milliers de dollars)

	2005 Réel	2006 Plan	2006 Prévu	2007 Plan
Mobilier et équipement	30	100	100	100
Matériel informatique	599	600	600	600
<b>Total</b>	<b>629</b>	<b>700</b>	<b>700</b>	<b>700</b>

## Conventions comptables

On ne relève pas de grands changements dans les conventions comptables, à l'exception de deux nouvelles normes comptables de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), qui pourraient avoir une incidence sur la présentation des renseignements financiers.

**Chapitre 3855** (définit les critères de comptabilisation, de décomptabilisation, d'évaluation et de classification des instruments financiers)

– La SADC devra classer ses actifs financiers dans les catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente, et prêts et créances. Le traitement comptable de ces instruments dépendra de leur classification.

**Chapitre 1530** (exige que certains gains et certaines pertes, qui feraient normalement partie du bénéfice net, soient présentés à un autre poste jusqu'à ce qu'ils puissent être constatés dans le bénéfice net – La Société devra peut-être présenter un nouvel état financier intitulé « Résultat étendu ». Les gains et les pertes non réalisés sur des actifs disponibles à la vente seront temporairement inscrits au poste « Autre élément du résultat étendu », jusqu'à ce qu'ils soient réalisés.

Ces normes entreront en vigueur simultanément, à compter de l'exercice 2007-2008 de la SADC. Des dispositions existent toutefois, qui permettent d'instaurer les normes plus rapidement. La direction de la SADC examine actuellement l'incidence qu'auront ces nouvelles normes sur les états financiers de la Société, de même que leur calendrier d'application.

## Plan d'emprunt

La SADC n'avait aucune dette au 31 décembre 2005, et elle ne prévoit pas effectuer d'emprunts au cours de la période de planification.

Conformément à ses politiques en matière de gestion des risques financiers, la SADC doit veiller à ce que ses obligations soient compensées, selon certains paramètres, par son encaisse et ses placements à court terme venant à échéance, et par le revenu en primes et les recouvrements de réclamations qu'elle attend. L'unité de gestion des risques (UGR) est chargée de répertorier, de mesurer et de surveiller les risques financiers auxquels s'expose la SADC, et d'en rendre compte au directeur financier, d'une manière conforme aux politiques en matière de gestion des risques financiers approuvées par le conseil d'administration de la Société. L'UGR se réunit tout au long de l'année.

**La SADC n'avait aucune dette au 31 décembre 2005, et elle ne prévoit pas effectuer d'emprunts au cours de la période de planification.**

La Loi sur la SADC permet au ministre des Finances de consentir des prêts à la SADC à même le Trésor, à la demande de celle-ci, et à la SADC d'emprunter à

d'autres sources qu'au Trésor. Le total des capitaux empruntés, toutes sources confondues, ne doit pas dépasser 6 milliards de dollars ou tout montant supérieur autorisé par le Parlement en vertu d'une loi de crédits.

La SADC dispose de politiques approuvées en matière de gestion des risques financiers, qui traitent notamment du risque lié aux liquidités, au crédit et au marché. Si elle a besoin de liquidités dans le cadre d'une intervention, la SADC recourt d'abord à une stratégie lui permettant d'utiliser son portefeuille de titres comme première source de liquidités. Cette stratégie oblige la SADC à se constituer un portefeuille très liquide et à faible risque.

La SADC a établi une entente avec son banquier sur l'établissement d'une marge de crédit de 10 millions de dollars. Cette marge n'est pas soumise aux droits de renforcement de crédit qui s'appliquent aux autres emprunts de la Société. La SADC ne prévoit pas faire appel à cette marge de crédit au cours de la période de planification.

## Ressources humaines

Au printemps 2003, la Société a procédé à la réorganisation en profondeur de ses fonctions afin de répondre à l'évolution de la charge de travail dans certains secteurs, de maîtriser ses frais d'exploitation, de mettre en œuvre une planification de la relève adéquate, tout en se dotant d'une solide base organisationnelle pour l'avenir. Par ailleurs, en 2005-2006, la Société a réduit le nombre de ses années-personnes pour tenir compte des changements nécessaires à ses activités, par suite de l'adoption de la législation découlant du budget de 2005. Ces baisses d'effectifs résultent en grande partie de l'abrogation des Normes de la SADC et du fait que la Société n'est plus responsable d'examiner le dossier d'adhésion de nouvelles institutions fédérales. Les économies ainsi réalisées seront reflétées tout au long de la période de planification.



Selon les indicateurs de rendement clés de la Fiche de rendement, la plupart des grands projets avancent selon le calendrier et le budget établis.





## IV RÉTROSPECTIVE – RENDEMENT PAR RAPPORT AU PLAN ANTÉRIEUR

### Résultats financiers antérieurs – points saillants de 2005-2006 à 2009-2010

Le plan d'entreprise 2005-2006 à 2009-2010, dans sa version originale de décembre 2004, établissait quatre stratégies d'entreprise à l'appui du mandat de la SADC, à la lumière de l'évaluation faite par cette dernière du contexte d'exploitation du moment. Ces stratégies sont : capacité d'intervention, saine régie d'entreprise, solides partenariats et sensibilisation à l'assurance-dépôts.

Le mandat, les stratégies d'entreprise et les stratégies de soutien ont été légèrement reformulés dans le plan d'entreprise modifié 2005-2006 à 2009-2010, déposé en octobre 2005, afin de rendre compte de l'incidence de la législation découlant du budget 2005 sur les plans et les budgets des ressources de la Société pour l'exercice 2005-2006, de même que pour les quatre exercices suivants.

Le rendement courant de la Société par rapport à ces stratégies d'entreprise (plan modifié) est résumé dans la Fiche de rendement au 31 décembre 2005 (voir page suivante).

### Fiche de rendement antérieur – 2005-2006

Selon les indicateurs de rendement clés de la Fiche de rendement, la plupart des grands projets avancent selon le calendrier et le budget établis, hormis les suivants :

- Les projets détaillés dans le plan stratégique des Systèmes informatiques ont pris du retard en raison de l'étude des possibilités de rationalisation entre la SADC et le BSIF. La Société compte les mener à bien d'ici au 31 mars 2006, soit à la fin de l'exercice en cours.
- Le projet de rationalisation des données du Comité de l'information financière (CIF) est suspendu jusqu'à l'exercice 2007-2008, à la demande de l'Association des banquiers canadiens. Bien que l'étude et la rationalisation des données financières qui sont reçues des institutions de dépôt fédérales soient terminées, les institutions membres de la SADC concentrent actuellement leurs efforts sur le besoin de se conformer aux nouvelles exigences de l'Accord de Bâle II.
- Le projet conjoint de partage électronique des services d'information avec le BSIF est remis à plus tard, la priorité actuelle étant de mettre à jour la base de données commune du CIF.

## Fiche de rendement 2005-2006

Progrès au 31 décembre 2005

Mandat	Stratégie d'entreprise	Activités permanentes / en cours (à l'appui des stratégies d'entreprise)
<p>À l'avantage des déposants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Fournir de l'assurance-dépôts</li> <li>■ Contribuer à la stabilité du système financier</li> </ul> <p>... tout en minimisant les risques de perte.</p>	<p><b>Capacité d'intervention</b> <i>Être prête à remplir son rôle d'assureur-dépôts en demeurant attentive aux facteurs pouvant influencer sur ses institutions membres, et être en mesure de prévoir les risques, de réagir à ces derniers et de les gérer</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Planification de la continuité des opérations</li> <li>■ Évaluation des risques posés par les institutions membres, collectivement et séparément</li> <li>■ Surveillance étroite des institutions membres à plus haut risque</li> <li>■ Planification d'urgence en cas d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Simulations du système de remboursement des dépôts assurés</li> <li>- Recherche d'autres mécanismes (par ex., le mode GAB)</li> <li>- Documentation</li> <li>- Formation à distance</li> <li>- Maintien des fournisseurs clés</li> </ul> </li> <li>■ Continuation des plans de financement</li> <li>■ Gestion du régime de primes différentielles</li> <li>■ Mise à niveau de l'infrastructure technologique</li> <li>■ Recherche et analyse des nouveaux enjeux</li> </ul>
	<p><b>Saine gouvernance</b> <i>Veiller à ce que des politiques, procédures et mécanismes de reddition de comptes soient en place pour démontrer qu'elle peut remplir son mandat avec efficacité et efficience</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réunions du conseil d'administration et de ses comités permanents</li> <li>■ Gestion stratégique</li> <li>■ Gestion des risques de l'entreprise (GRE)</li> <li>■ Vérification interne</li> <li>■ Examen régulier des règlements administratifs de la SADC</li> <li>■ Recherche des moyens d'accroître l'efficacité et l'efficience de la SADC</li> <li>■ Planification de la continuité et de la reprise des opérations</li> <li>■ Mise en œuvre du plan stratégique des Systèmes informatiques (SI)</li> <li>■ Gestion de la stratégie des Ressources humaines, de la planification de la relève, de la formation et du régime de rémunération</li> </ul>
	<p><b>Solides partenariats</b> <i>Intensifier ses relations avec ses partenaires (institutions membres, autorités de réglementation et de surveillance, et fournisseurs) afin de mieux remplir son mandat. Cela signifie notamment chercher, en collaboration avec ses institutions membres, des moyens de réduire les coûts et d'optimiser les avantages de l'assurance-dépôts pour les déposants et pour les institutions membres.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Consultation avec les institutions membres</li> <li>■ Poursuite des ententes de partenariat actuelles (BSIF, Banque du Canada, ACFC, AMF, Communications Canada)</li> <li>■ Conformité à l'Entente d'alliance stratégique SADC-BSIF</li> <li>■ Participation aux comités mixtes externes (Comité consultatif supérieur (CCS), sous-CCS, Comité de surveillance des institutions financières (CSIF), sous-CSIF)</li> <li>■ Participation sur la scène internationale (par ex., l'Association internationale des assureurs-dépôts ou d'autres organismes internationaux)</li> <li>■ Possibilités d'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'exploitation de la SADC (externalisation et regroupement des ressources)</li> </ul>
	<p><b>Sensibilisation à l'assurance-dépôts</b> <i>Accroître la sensibilisation des déposants à l'assurance-dépôts et expliquer les avantages et les limites de celle-ci</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Activités de sensibilisation (accent particulier mis sur la hausse du plafond d'assurance-dépôts, qui est passé à 100 000 dollars) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Publicité et relations publiques</li> <li>- Ligne sans frais</li> <li>- Site Web de la SADC</li> <li>- Mise à jour et distribution de la documentation sur la SADC, en partenariat avec des tiers</li> <li>- Sondage annuel pour évaluer la sensibilisation du public</li> </ul> </li> <li>■ Administration du Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts</li> </ul>

### Légende

- ▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget.
- ▼ Retard ou écart par rapport au budget.
- Annulation ou report à un exercice ultérieur.

Principales stratégies de soutien prévues pour la période de 2005-2006 à 2009-2010 (à l'appui des stratégies d'entreprise)	Indicateurs de rendement clés (Mesure / Cible)
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mise à jour du guide concernant l'examen spécial des institutions membres / l'évaluation de la qualité des éléments d'actif</li> <li>■ Investissement dans la technologie (mise à niveau des outils d'intervention, et mise au point continue du système de pré-alerte, des outils de suivi quantitatif et des applications de portail)</li> <li>■ Planification d'un exercice complet de simulation d'une intervention des dépôts assurés et mise en pratique de celui-ci</li> <li>■ Suivi de l'examen exhaustif du <i>Règlement administratif sur les primes différentielles</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mise à jour du guide terminée d'ici à la fin de l'exercice, le 31 mars 2006 ▲</li> <li>■ Mise en œuvre réussie des projets prévus dans le plan stratégique des SI (renouvellement du matériel et déploiement dans les délais de la technologie de soutien du portail) ▼</li> <li>■ Simulation complète réussie à la fin de l'exercice, le 31 mars 2006 ▲</li> <li>■ Toute modification requise à la suite de l'examen exhaustif du <i>Règlement administratif sur les primes différentielles</i> mise en œuvre à l'exercice comptable des primes 2006 ▲</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Vérification interne comme outil de gestion des risques de l'entreprise (GRE)</li> <li>■ Mise en place des politiques de GRE à l'égard des principaux risques</li> <li>■ Étude des possibilités d'amélioration suggérées par le BVG lors de l'examen spécial de la SADC en 2004</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Examen initial de la GRE par la vérification interne d'ici à la fin de l'exercice, le 31 mars 2006 ▲</li> <li>■ Politiques de GRE concernant les principaux risques en place à la fin de l'exercice, le 31 mars 2006 ▲</li> <li>■ Prise en compte de toutes les possibilités d'amélioration et mise en place de plans d'action appropriés d'ici à la fin de l'exercice, le 31 mars 2006 ▲</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ En collaboration avec le Comité de l'information financière (CIF), examen et rationalisation des données financières reçues des institutions de dépôt fédérales</li> <li>■ Amélioration des outils de communication avec le BSIF et d'autres partenaires stratégiques et meilleure efficacité en matière de circulation de l'information</li> <li>■ Poursuite de l'analyse du fardeau que représentent les exigences réglementaires, y compris un examen approfondi des coûts d'ensemble propres à l'octroi de l'assurance-dépôts</li> <li>■ Étude des enjeux propres à l'assurance-dépôts pour proposer de possibles modifications de la Loi sur la SADC et d'autres lois connexes en préparation de l'examen en 2006 de la <i>Loi sur les banques</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Bien que le projet de rationalisation des données du CIF avance, sa mise en œuvre est reportée à l'exercice 2007-2008, à la demande de l'Association des banquiers canadiens. ●</li> <li>■ Amélioration de l'infrastructure de communication avec les partenaires stratégiques ▲</li> <li>■ Avancement du projet de partage électronique des services d'information ●</li> <li>■ Changements effectués avec diligence en réponse à l'annonce des budgets de mars 2004 et février 2005 pour alléger le fardeau que représentent les exigences réglementaires pour les institutions membres et trouver la meilleure façon de remédier à tout chevauchement pouvant survenir dans les fonctions prudentielles, administratives et de services aux entreprises de la SADC et du BSIF ▲</li> <li>■ Fin des recherches sur les enjeux auxquels fait face le secteur financier, en matière de législation et à l'échelle internationale, et mise au point des rapports à ce sujet d'ici à la fin de l'exercice, le 31 mars 2006 ▲</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mise en place de la nouvelle stratégie et du nouveau plan de communication et de sensibilisation à l'assurance-dépôts en 2005-2006 et suivi de leur efficacité</li> <li>■ Modification du <i>Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts</i></li> <li>■ Mise au point d'outils de sensibilisation aux outils financiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Rapport soumis annuellement au conseil pour rendre compte de l'efficacité de la stratégie de sensibilisation, efficacité mesurée au moyen de sondages et de la rétroaction des parties intéressées ▲</li> <li>■ Consultations à cet effet terminées à la fin de l'exercice, le 31 mars 2006 ▲</li> <li>■ Outils disponibles sur le site Web de la SADC, et par d'autres moyens, à partir de l'année 2006, le tout étant en place d'ici au 31 mars 2007 ▲</li> </ul>